



MUNICIPALITÉ

Greffe municipal

Rue du collège 3
CH-1186
Essertines-sur-Rolle

NOUVELLE ADRESSE

RUE DU COLLÈGE 9
CH - 1186
ESSERTINES-SUR-ROLLE

Commune d'Essertines-sur-Rolle

Essertines-sur-Rolle, le 14 septembre 2026

PRÉAVIS N° 08-2026

**Remplacement d'urgence d'une conduite d'eau potable et de défense incendie
entre les lieux-dits « Beauregard » et « Roussillon »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

A la suite de fuites conséquentes sur la conduite principale dont la dernière est survenue début août 2026 au droit de la parcelle n° 191 (Ch. de Penloup 7), la Municipalité a réalisé des travaux d'urgence, par la pose d'une conduite provisoire, afin d'assurer l'approvisionnement d'eau et la défense incendie de Tartegnin.

2. LE PROJET

A la suite de fuites conséquentes survenues récemment, dont la dernière survenue début août sur la conduite pré citée, il s'est avéré que la conduite existante en Fonte (F Ø 125) située entre les lieux-dits « Beauregard » et « Roussillon » est en très mauvais état, et qu'elle doit être remplacée rapidement.

Les conduites concernées sont alimentées par le réservoir de Monthion, par l'intermédiaire du réducteur de pression de Bugnax. La cote altimétrique de mise en charge des conduites concernées par le projet s'élève à 646 m. La pression statique rencontrée dans les tronçons de conduites concernés est de l'ordre de 8.7 à 15.5 bar.

Ainsi, une nouvelle artère en polyéthylène (PE 100 PN 16 Ø 180 / 147.2) est prévue en remplacement de la conduite en Fonte existante, sur le tronçon minimum pour permettre une exploitation sécurisée du réseau. Le calibre est planifié conformément au PDDE, toutefois avec un calibre supplémentaire par rapport au diamètre initialement prévu (PE Ø 160), ceci en raison des débits conséquents provenant depuis Essertines en cas d'appui incendie. Cet élément permettra de sécuriser le réseau principal puis de limiter les pertes de charges en appoint.

De plus, toutes les prises privées situées sur l'artère seront remplacées par des nouvelles prises.

Les bornes-hydrantes présentes sur le tronçon seront également remplacées dans le cadre du projet.

Le remplacement de cette artère aura un impact bénéfique sur l'hydraulique globale du secteur : le coefficient de rugosité étant diminué avec la conduite en polyéthylène.

Une fois installées, les nouvelles conduites subiront un essai de pression, un rinçage et une désinfection, afin de garantir un état sanitaire irréprochable des nouvelles installations.

Le plan n° 110-04-D01 présente les éléments projetés (plan de situation et coupes-types).

L'implantation du tracé a également été proposée afin de cibler les parcelles ou secteurs avec des jeunes vignes, ce qui permet de limiter l'impact sur les cultures, tant que faire se peut.

Il est précisé que plusieurs alternatives de tracé ont été étudiées afin de minimiser les coûts de remplacement de cette conduite. En l'état, le tronçon existant qui devra être tubé pour raccorder la parcelle 191 ne peut être utilisé dans cette configuration que pour raccorder cette parcelle. Si le tracé originel devait être maintenu, cela impliquerait de changer entièrement le tronçon et de reposer une conduite de diamètre supérieur ce qui impliquerait également des frais importants. En outre, la conduite traverse une propriété privée avec de nombreux arbres majeurs qui ne pourraient pas être abattus facilement pour réaliser les travaux et sans compter les oppositions des organisations environnementales.

3. ASPECTS FINANCIERS

Sur le plan financier, le devis estimatif des travaux est présenté en Annexe. Il s'élève à un **montant total de CHF 372'671.50 TTC**. La récapitulation du devis et la ventilation proposée est présentée ci-dessous

RECAPITULATION		Devis estimatif par tronçon		
		Tronçon A - B	Tronçon B - C	Total
Longueur du tronçon	[m]	360.00	70.00	430.00
Montant des travaux de Génie civil	[CHF]	92'181.30	51'870.62	144'051.92
Montant des travaux d'appareillage	[CHF]	68'342.11	40'012.63	108'354.74
==Montant des travaux HT :	[CHF]	160'523.41	91'883.25	252'406.66
Frais techniques et administratifs (y.c. notaire)	[CHF]			35'000.00
Travaux géométriques	[CHF]			5'000.00
Frais d'indemnisation des propriétaires	[CHF]			21'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	[CHF]			31'340.34
Total hors taxes	[CHF]			344'747.00
TVA 8.1 %	[CHF]			27'924.50
Total TTC	[CHF]			372'671.50
Total arrondi	[CHF]			373'000.00

4. CONCLUSION

Le Bureau SH Haldimann a élaboré le rapport technique du projet. A ce stade les offres n'ont pas encore été demandées, mais le présent préavis est basé sur les prix courants dans des chantiers similaires suivi par le bureau SH Haldimann dans la région. Il est toutefois prévu de demander plusieurs offres tant pour le génie civil que pour la partie appareillage sanitaire. De plus, dans le cadre de ce projet, l'entreprise Romande Energie SA a été contactée et cette dernière serait intéressée à remplacer les gaines électriques. La réalisation d'une fouille commune permettrait aux partenaires du projet d'optimiser les coûts, tout en renforçant les conditions hydrauliques du secteur. Des négociations sont en cours afin de déterminer la part qui pourrait être prise en charge par Romande Energie SA et qui viendrait en déduction du total. Enfin il n'est pas tenu compte des subventions de l'ECA.

Le remplacement de ces anciennes conduites permettra à la Commune d'Essertines-sur-Rolle de limiter passablement les risques de fuites et de pertes, en remplaçant un tronçon qui est déjà prévu par le PDDE.

S'agissant de la reprise du réseau d'eau potable par le SIDEPA au 1^{er} janvier prochain, le montant des travaux au bilan seront repris par la nouvelle association car la date de reprise des actifs a été fixée au 31 décembre 2026.

Il est précisé que ces travaux sont considérés comme urgents en raison du fait qu'en cas de rupture de la conduite, la défense incendie n'est plus assurée sur le bas de la commune, ni sur le village de Tartegnin. En l'état, la situation n'est réparée qu'à titre « provisoire » ce qui ne constitue pas une solution pérenne. Il est impératif que les travaux soient réalisés au plus vite, soit dès la fin des vendanges.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL

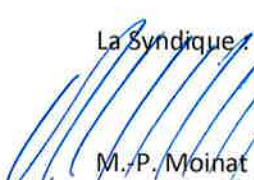
- vu le présent préavis municipal ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

D É C I D E

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'urgence de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre Beauregard et Roussillon ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit de CHF 373'000.-;
3. **de financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours ou par la trésorerie courante ;

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 septembre 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :  M. P. Moinat

La Secrétaire :  D. Christen

